

21 mai 2020

Chères familles de Ritenour

En vertu de la loi de 2020 sur l'intervention en faveur des familles touchées par le Coronavirus, les familles qui ont droit à des repas gratuits ou à prix réduit à l'école pourraient bénéficier d'un nouveau transfert électronique unique de prestations liées à la pandémie (P-EBT) d'un montant maximum de 302 dollars par enfant (de la maternelle à la 12e année) pour aider à couvrir le coût des repas que les élèves ont pris à la maison les jours où les écoles étaient fermées. Les élèves peuvent bénéficier des prestations P-EBT même s'ils ont reçu ou continuent de recevoir les repas fournis par le district scolaire pendant la fermeture de l'école. Si votre enfant n'avait pas droit auparavant à des repas gratuits ou à prix réduit, mais que vous avez maintenant perdu une partie de vos revenus, vous pourriez avoir droit aux prestations P-EBT (consultez le document ci-dessous relatif aux critères d'admissibilité P-EBT).

La prestation est placée sur une carte de transfert électronique de prestations (Electronic Benefit Transfer, EBT) que les familles utiliseront dans leurs achats de nourriture. Si en mars, vous avez reçu des bons d'alimentation (SNAP), ne faites pas de demande pour ces prestations nouvelles/supplémentaires. La totalité des 302 \$ sera automatiquement versée sur votre carte EBT existante. Si vous **n'avez pas** reçu de bons d'alimentation (SNAP) en mars, vous devez faire une demande pour cette prestation avant le 30 juin 2020 (voir ci-dessous).

La meilleure façon de soumettre votre demande est de le faire en ligne à l'adresse suivante : EmergencyMealSurvey.com/MO. Le processus d'approbation sera aussi probablement plus rapide. Si vous ne pouvez pas soumettre votre demande en ligne, vous pouvez suivre le lien ci-dessous pour soumettre votre demande sur papier. Le document PDF à remplir peut ensuite être envoyé par e-mail ou par courrier au Département de l'enseignement primaire et secondaire (DESE). Vous trouverez des instructions complètes et des détails supplémentaires dans la lettre aux familles ci-dessous.

Veillez examiner attentivement ces documents importants :

- [P-EBT Lettre aux familles](#)
- [P-EBT Critères d'éligibilité](#)
- [P-EBT Demande en ligne](#)
- [P-EBT Demande sur papier](#) (copie papier à remplir et à envoyer par e-mail ou par courrier au DESE si vous ne pouvez pas soumettre la demande en ligne)
- [P-EBT Foire aux questions](#)

Pour obtenir un formulaire de demande sur papier par la poste, veuillez contacter notre Bureau des services alimentaires et nutritionnels au (314) 493-6095. Veuillez ne pas envoyer de formulaire de demande rempli à votre école ; voir la lettre aux familles ci-dessus pour les informations concernant la soumission des demandes.

Le Département des services sociaux (DSS) enverra aux familles une lettre indiquant si leur demande est approuvée ou refusée. Si vous avez des questions sur la manière de faire une demande de prestation P-EBT, contactez le DSS par le biais de chat en ligne à l'adresse suivante mydss.mo.gov ou appelez le (855) 373-4636. Pour plus d'informations sur la carte EBT, consultez : mydss.mo.gov/food-assistance/ebt.